

# **Des sanctions disciplinaires Déconnectées de la réalité !**

Le 21 mai 2026

L'UFAP UNSa Justice de Nîmes tient à dénoncer avec la plus grande fermeté la décision totalement incompréhensible rendue lors de la commission de discipline du 20 mai 2026.

Le lundi 18 mai, un détenu était placé en prévention au quartier disciplinaire après avoir refusé de se soumettre à une fouille intégrale et tenté d'avaler un pochon de cocaïne. Les personnels ont dû procéder à sa maîtrise afin de garantir la sécurité de tous.

## **La fouille de sa cellule a permis la découverte de :**

- **19,4 grammes de cocaïne**
- **un couteau en céramique de 12 cm**
- 78 grammes de résine de cannabis
- un téléphone iPhone

Des faits d'une extrême gravité, mettant directement en danger les personnels, les personnes détenues et la sécurité globale de l'établissement. Grâce à un certificat médical, le détenu est sorti du QD pour raisons médicales.

**Le lendemain, il a comparu devant la CDD, et malgré la gravité manifeste des faits, ce détenu n'a finalement écopé en commission de discipline... que d'une simple privation de cantine !!!**

## **Pour l'UFAP UNSa Justice, cette décision est tout simplement inadmissible.**

Depuis plusieurs mois, nous constatons une dérive inquiétante des sanctions disciplinaires prononcées, de plus en plus déconnectées de la réalité des faits reprochés. Ce laxisme envoie un signal catastrophique auprès de la population pénale et contribue à démotiver profondément les personnels qui, eux, prennent quotidiennement des risques pour assurer la sécurité de nos établissements. D'autant plus que c'est le 2<sup>ème</sup> couteau trouvé en à peine une semaine.

L'UFAP UNSa Justice demande :

- la saisine immédiate du parquet au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale afin que ce détenu soit rapidement présenté devant l'autorité judiciaire ;
- une saisine urgente du JAP au regard de sa date de libération imminente prévue le 04/06 ;
- son changement immédiat de bâtiment afin de garantir la sécurité et le bon ordre au sein de la détention.

L'UFAP UNSa Justice refuse que de tels faits soient banalisés. Les personnels pénitentiaires méritent du soutien, de la cohérence et des décisions à la hauteur des risques encourus au quotidien.

**L'UFAP UNSa Justice de Nîmes restera mobilisée pour défendre les agents et exiger une réponse pénale et disciplinaire ferme face à de tels agissements.**

Le bureau local UFAP